



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Mirefleurs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jacques NICOLAU, Maire.

Date de convocation : 8 juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 + 3 pouvoirs

Présents : Jacques NICOLAU, Didier BERNARDIN, Sandrine MAUBROU, Éric FAYE, Emma CARDOSO, Olivier CHALAFFRE, Frédéric DUÉE, Bénédicte HEALY, Béatrice LACROIX, Jérémie LE COZ, Ludovic POMMARET, Vanessa PRÉVOT, Camille QUITSCHULA.

Pouvoirs : de Franck TARDIF à Bénédicte HEALY, de Anicette MAREINE à Sandrine MAUBROU, de Guillaume PERROT à Eric FAYE.

Absents excusés : Franck TARDIF, Anicette MAREINE, Guillaume PERROT, Marie-Anne CANIS, Laurent MALATERRE, Marie-Pierre SULTANA.

Secrétaire de séance : Didier BERNARDIN.

Jacques NICOLAU, Maire, ouvre la séance à 20h30.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

⇒ **Séance du 21 mai 2026 :**

✓ **Examen et vote du procès-verbal :**

Monsieur le Maire, Jacques NICOLAU, demande s'il y a des remarques complémentaires de la part des membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2026.**

⇒ Réf : Délibération n° 2026_06_18_01

✓ **Stage multi-activités 2026 : organisation et tarifs.**

Sandrine MAUBROU, adjointe en charge, expose à l'assemblée le projet d'organisation à Mirefleurs d'un stage d'activités sportives et artistiques à destination des jeunes mirefleuriens scolarisés du CE1 à la 6^{ème}, début juillet 2026.

Le stage aura lieu du 06 au 10 juillet 2026.

De nombreuses activités différentes seront proposées. Le nombre de places est fixé à 48 enfants maximum (4 groupes de 12).

Stage de 5 jours : 70 € pour les mirefleuriens ou enfants scolarisés à Mirefleurs ; 100 € pour les extérieurs.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte l'organisation du stage multi-activités 2026, dans les conditions exposées ci-dessus ;**
- **VALIDE la participation financière demandée aux familles, dans les conditions exposées ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.**

✓ Informations diverses :

- **Information présentée par le Maire sur la déontologie de l' élu.**
- **Prochain Conseil Municipal : date prévisionnelle 16 juillet 2026 à 20h30.**

Après échanges, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à Mirefleurs, le 7 juillet 2026.